# Paris : 7 pirates somaliens jugés pour le meurtre d'un Français (6 à 15 ans de prison, pas d'expulsion)

14/04/2016 à 1h23

## 14/04/2016

Il pourrait s'agir du dernier procès en France de la piraterie somalienne. La cour d'assises de Paris a condamné mercredi à des peines de six à 15 ans de prison des pirates somaliens pour l'attaque meurtrière du voilier d'un couple de plaisanciers français dans le golfe d'Aden en 2011.

L'avocate générale avait requis de lourdes peines, de 16 à 22 ans de réclusion criminelle, contre des hommes «unis par une volonté commune» de piller et rançonner le Tribal Kat. Elle avait aussi demandé une «*interdiction définitive du territoire*», qui n'a pas été suivie et qui avait été dénoncée par la défense comme «*absurde quand on sait qu'on ne peut pas expulser un Somalien*».

20 Minutes

---

## 29/03/2016

**C'était en septembre 2011. Une embarcation, le Tribal-Kat, avait été retrouvée vide dans le golfe d'Aden. Un couple de plaisanciers varois s'est fait attaquer par des pirates somaliens. Christian Colombo, 55 ans, est tué, sa femme,**

**Évelyne, prise en otage. Les assaillants espèrent alors une rançon. Mais un navire de guerre espagnol réussit à donner l’assaut et à sauver la prisonnière française.**